

Le ministre a formulé une déclaration intéressante dont il est fait mention dans le numéro du 21 août du *Times* de Moncton.

Quant au gouvernement fédéral, j'estime qu'il a fait sa part.

Mais, en ce qui me concerne, je ne suis pas le moins du monde persuadé que le gouvernement fédéral a effectivement fait tout ce qu'il aurait pu. Il ne l'aura d'ailleurs pas fait avant le retour au travail de ces hommes dans les ateliers du National-Canadien. Comme le ministre l'a dit un jour, cette mise à pied est aussi inutile que déplorable et il importerait d'y mettre bon ordre en fournissant plus de travail dans les ateliers de Moncton.

Il nous a déjà dit que cette mise en disponibilité du personnel provenait de ce que certains travaux avaient été confiés aux ateliers de Montréal. Je veux savoir maintenant s'il est vrai que cela a eu quelque effet sur ce qui vient de se passer à Moncton. Est-ce là l'explication des événements actuels? Certains travaux sont-ils confiés à Montréal? Si on excepte même le cas des employés du National-Canadien qu'on vient de mettre à pied, ce qui ne sert qu'à aggraver notre chômage,—car il y a maintenant au Nouveau-Brunswick deux fois plus de chômeurs que l'an dernier,—il ne faut pas oublier celui des anciens employés des chemins de fer du gouvernement et du National-Canadien qui n'ont qu'une toute petite retraite pour vivre.

Le 6 mai 1957, l'ancien chef de l'opposition visitait Moncton. J'ai ici, à la main, une coupure du *Times*, de Moncton. Il y est dit que le premier ministre actuel avait promis une étude de l'ancien régime de pension du National-Canadien, qui, à l'entendre, serait "tout à fait insuffisant". Le ministre des Transports, répondant à la question que je lui posais au sujet de ces retraites, m'a fait la réponse classique. Il a parlé de "temps utile", c'est-à-dire qu'il a déclaré que lorsqu'il y aurait quelque chose à dire, cela serait fait en temps utile. Mais les retraités de l'ancien chemin de fer du gouvernement ne sont pas nombreux à Moncton, si ceux du National-Canadien restent assez nombreux. Un jour viendra pourtant où ils auront tous disparu. Je voudrais que le ministre nous dise ce qu'on va faire pour venir en aide à ces retraités du National-Canadien et si, à l'instar de son chef, il estime ces pensions de retraite totalement insuffisantes.

Si j'ai pris la peine de consigner ces observations au compte rendu, c'est que j'estime que la conduite des nouveaux membres du cabinet est fort instructive. Les ministres en exercice ne sont plus les mêmes hommes qui siégeaient naguère de ce côté-ci de la Chambre. Ils s'intéressent au plus haut

point au respect du Règlement et exigent que les questions soient inscrites au *Feuilleton*. C'est pour eux une façon de les écarter, mais je ne sache pas que le nouveau ministre des Transports ait agi de cette façon lorsqu'il n'était encore que simple député.

Ces questions intéressent les avances de crédits et j'aimerais bien qu'on y réponde avant que la motion soit adoptée. Quelles subventions ont été accordées au National-Canadien au titre de travaux supplémentaires à certains endroits du réseau? Qui a autorisé ces avances? Je voudrais aussi qu'on me dise quelles sommes ont été mises de côté de façon à venir en aide aux anciens employés du National-Canadien dont les pensions seraient, pour reprendre l'expression même du premier ministre, "tout à fait insuffisantes"? Je sais que le ministre ne répudiera pas sa déclaration de 1954. Je demande énergiquement des réponses. Je lui demande de nous dire qu'est-ce qu'on a fait pour venir en aide à ces hommes, à Moncton et ailleurs.

**M. Zaplitny:** Monsieur le président, il y a une question que j'aimerais soulever à ce point-ci, question à laquelle je n'occuperais pas le temps du comité si je ne la considérais pas comme très importante. C'est aussi une question d'ordre très pratique. J'assure au comité qu'elle ne suscitera aucune prise de bec. Il s'agit d'une humble demande que le ministre des Finances accueillera très bien et que, j'en suis sûr, ses collègues seront disposés à accorder le plus tôt possible.

Les députés se rappellent sans doute que la question de l'aide aux municipalités, dans la mesure où notre Parlement accorde de l'aide, a été soulevée nombre de fois dans le passé. La mise de fonds à la disposition des municipalités pour des fins d'immobilisation, qui coûtent bien cher à la municipalité ordinaire à l'heure actuelle, est un domaine particulier où le présent Gouvernement pourrait venir en aide aux villes en ce moment. Tout le monde sait, je pense, que l'émission d'obligations pour des fins d'immobilisation coûtent de plus en plus cher. Par suite de l'augmentation du coût de ces obligations et des rabais que les municipalités doivent offrir à l'heure actuelle, le problème devient très aigu pour toutes les municipalités du pays.

L'ex-député d'Okanagan-Boundary a bien des fois soulevé la question de faire revivre la loi sur l'aide aux améliorations municipales, qui a été adoptée en 1938 et qui renferme une disposition en vertu de laquelle le ministre des Finances peut, avec l'approbation du Gouvernement, avancer ces deniers aux municipalités, à 2 p. 100 d'intérêt, pour des entreprises amortissables par elles-mêmes. Nous savons que cette loi n'a pas été appli-